

## Orientations budgétaires – Rapport de présentation / Exercice 2017

Séance plénière du 15 décembre 2016

### 1/ Situation financière 2016 et tendances budgétaires 2017

*Le CESER note une politique de diminution des dépenses de fonctionnement avec la sanctuarisation de certaines politiques et une baisse pour toutes les autres.*

*Il demande des bilans des politiques antérieures menées dans les ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, et préconise dans le cadre de l'harmonisation des procédures la prise en compte des spécificités régionales (avec un lissage des mesures dans le temps) et un suivi/évaluation des politiques et des programmes mis en oeuvre.*

*Le CESER apprécie l'affectation de crédits complémentaires consacrés aux grands projets ainsi que la création de budgets ou de programmes budgétaires dédiés.*

*Il demande dans ce cadre d'individualiser un budget sur « la transition énergétique » à l'image de celui consacré à « la jeunesse et la citoyenneté » ; des budgets spécifiques qui devront prévoir dès le départ des indicateurs d'évaluation.*

*Le CESER souligne les retards dans la mise en oeuvre des Programmations Pluriannuelles des Investissements (PPI) et Programmations Pluriannuelles de Fonctionnement (PPF), pour la gestion des stocks d'AP/AE, et demande que le Conseil régional en précise les modalités de fonctionnement.*

*Le CESER souhaite avoir des précisions sur la stratégie de sécurisation de la dette structurée et les actions visant à sortir des risques dans les deux ans.*

### Un contexte de rééquilibrage budgétaire

- 2016 a vu l'engagement d'une stratégie financière de la Région dite « de thérapie de choc » pour apurer le passé.  
La préparation budgétaire 2017 s'inscrit dans la continuité de ce premier budget et le Conseil régional annonce qu'il va devoir dégager de nouvelles marges de manœuvre pour satisfaire les grands objectifs affichés par le nouvel exécutif en 2016, et financer les nouvelles compétences données par la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).
- Cette année, l'effort d'économie demandé par l'Etat, dans le cadre de la participation des collectivités territoriales à la diminution du déficit public, se traduira par une nouvelle et dernière baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 39,80 M€. Une diminution des dotations de l'Etat qui pourrait être aggravée par le prélèvement prévu dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2017 d'une partie de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) évaluée à 16,20 M€ pour financer l'évolution de la DGF du bloc communal.

- Les débats en cours sur les finances régionales (octroi d'une fraction de la TVA) pour assurer le financement des compétences nouvelles en matière de développement économique, sont extrêmement importants, car si cette réforme se concrétisait, elle permettrait à la Région de disposer d'une ressource fiscale dynamique (cf. page 4).

*Le CESER note qu'en l'état, sur la base du Projet actuel de Loi de Finances (PLF) pour 2017, les recettes de fonctionnement seront globalement en diminution de 26 M€ pour 2017.*

*Dans ce contexte, le Conseil régional va poursuivre sa politique de diminution des dépenses de fonctionnement sous le double effet de non reconduction des crédits destinés à couvrir les retards de paiements antérieurs et d'une mutualisation des dispositifs et des moyens. L'harmonisation des règlements d'intervention des anciennes Régions permettra de préparer une nouvelle architecture d'intervention budgétaire.*

*Compte tenu de l'impact budgétaire de ces mutualisations / rationalisations, le CESER regrette à nouveau de ne disposer d'aucun bilan des politiques antérieures dans les ex-Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, ni d'estimation des résultats des actions conduites depuis la fusion.*

*S'il approuve le principe d'une harmonisation des procédures et des programmes pour plus de lisibilité et d'efficacité, le CESER demande :*

- de prendre en compte les spécificités territoriales et de prévoir un lissage des mesures adoptées dans un temps plus long,
- d'identifier les points « faibles » retenus par la Région pour y apporter des réponses budgétaires appropriées,
- de stabiliser dans le temps la nouvelle architecture budgétaire pour pouvoir assurer un suivi/évaluation.

*Le CESER tient à rappeler les nouvelles prérogatives qui lui ont été données par la Loi NOTRe sur l'évaluation des politiques publiques régionales.*

*Il note à cet égard que le Conseil régional a fait le choix de placer l'animation et le suivi de cette mission avec les fonctions d'audit et de contrôle, sous la responsabilité des services de l'Inspection Générale des Services (IGS). Le CESER s'interroge quant au contenu et aux objectifs de ces missions d'évaluation, en particulier qualitatives, au regard des politiques sanctuarisées.*

## La sanctuarisation de certaines politiques et une baisse pour les autres

- Si elle s'inscrit dans les objectifs politiques et financiers de 2016 (**35 % du budget consacrés aux dépenses d'investissement, un taux d'épargne brut minimal de 20 % et une capacité de désendettement en-deçà de sept années**), la préparation du budget 2017 s'appuiera désormais sur **trois principes** afin de déterminer une nouvelle assise budgétaire :
  - la soustraction dans chaque section des crédits affectés pour la prise en charge des retards de paiement 2016,
  - l'exclusion des Autorisations d'Engagement (AE) ouvertes par anticipation en 2016,
  - le recensement des crédits nécessaires au paiement des dossiers déjà en cours qui conditionnent l'inscription de nouvelles dépenses (cf. partie « Engagements pluriannuels » page 5).

*Cette démarche est pour le CESER révélatrice d'une volonté du Conseil régional de vérifier l'adéquation entre les stocks d'engagements financiers et la capacité à les mandater.*

- L'évolution des **sections Fonctionnement et Investissement sera différenciée** :
  - Fonctionnement : une baisse des AE et des Crédits de Paiements (CP) de 2 % à l'exception des dépenses des politiques « sanctuarisées » : formation professionnelle, développement économique et transition énergétique, recherche et innovation, agriculture et culture.
  - Investissement : l'inscription d'AP et de crédits en fonction de la réalité des besoins liés à la réalisation des grands projets.

*Pour le CESER, ces évolutions confirment la baisse des dépenses de fonctionnement annoncées en 2016 et les inquiétudes qu'il avait exprimées en avril dernier, quant aux conséquences de ces mesures sur les politiques économiques et sociales dans les territoires<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> Cf. avis du CESER d'avril 2016 sur les orientations budgétaires 2016 : <http://ceser-alpc.fr/download/avis-orientations-budgetaires-2016/>

*S'agissant des dépenses de personnel, le CESER note que les évolutions seront contenues en-deçà de 2 %, tandis qu'une baisse générale des charges de fonctionnement sera recherchée.*

- Fort de ces principes et du contexte de modification du périmètre de compétences, le projet de budget 2017 présentera **trois évolutions majeures** dont le CESER apprécie la mise en œuvre :
  - une présentation distincte entre les crédits « habituels » et les crédits « complémentaires » consacrés aux grands projets : Plan national « 500 000 pour la formation professionnelle », programme de développement économique, de recherche et d'innovation, soutien à l'agriculture, ... ;
  - la création d'un budget « Jeunesse et Citoyenneté » pour concentrer les moyens d'intervention en faveur des 15-30 ans.  
*A cet effet, le CESER demande quels arbitrages budgétaires seront réalisés pour la constitution de ce budget dédié ;*
  - la création de nouveaux programmes budgétaires adaptés au financement de nouvelles actions, de nouveaux dispositifs (exemple : SRDEII).
- Enfin, compte tenu des contraintes financières qui pèsent sur le budget régional, il sera recherché systématiquement des **co-financements** sur les opérations dont la Région assure la maîtrise d'ouvrage en vue d'obtenir des fonds de concours auprès de l'Etat, des collectivités ou de l'Europe.

*En ce qui concerne les nouveaux budgets dédiés, le CESER recommande que le Conseil régional adopte des critères d'évaluation dès le début de leur création.*

*Dans le cadre des financements réservés aux nouvelles actions, quelle part sera consacrée en 2017 au SRDEII.*

## La fin de la réduction des concours financiers de l'Etat

- 2017 constitue la dernière année de **la réduction programmée des concours financiers de l'Etat**. La Région Nouvelle-Aquitaine devrait ainsi percevoir 336,36 M€ au titre de la DGF (- 39,80 M€) et 46,57 M€ au niveau de la dotation de péréquation.  
Concernant les autres dotations (Dotation Globale de Décentralisation [DGD], Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle [DCRTP], Dotation Régionale d'Équipement Scolaire [DRES] et Allocation compensatrice de fiscalité directe locale, leurs montants sont identiques ou en baisse par rapport à 2016.
- **Les ressources fiscales « historiques »** de l'échelon régional devraient quant à elles rapporter 1,07 Md€ dont 445,17 M€ au titre de la Taxe Intérieure sur les Consommations de Produits Énergétiques (TICPE), y compris les droits à compensation tels que définis en Loi de Finances, 193,14 M€ au niveau de la Taxe sur les certificats d'immatriculation et 293,37 M€ dans le cadre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).  
Cette dernière ressource fiscale augmente comme prévu en 2017 (+ 2,5 %), pour apporter une première compensation du transfert des compétences « Transports non urbain et scolaire » à hauteur de 293,37 M€.  
A ces financements s'ajoutent les recettes issues de l'Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER), du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), du Fonds de Péréquation des Ressources ainsi que de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, du « Plan 500 000 pour la formation professionnelle » et les fonds européens.
- Mais 2017 marque enfin la mise en place de **nouveaux dispositifs** destinés à compenser / renforcer les capacités de financement des Régions pour faire face aux transferts de compétences :
  - un fonds de soutien exceptionnel de 450 M€ pour soutenir l'action de développement économique, qui devrait rapporter 50,86 M€ à la Nouvelle-Aquitaine en 2017,
  - l'attribution, à compter de 2018, d'une fraction de TVA en substitution de la DGF et du fonds de soutien exceptionnel.

Au total (cf. tableau annexe 1), ce sont 2,34 Mds€ que devrait recevoir la Région Nouvelle-Aquitaine en 2017, soit une augmentation de recettes de 357,79 M€ (+ 18 %).

*Sous réserve de son adoption en l'état, cette réforme de la TVA est une vraie avancée qui répond aux demandes répétées du CESER d'une ressource fiscale dynamique pour les Régions.*

Dans le même temps, et sans contester l'intérêt de ce mécanisme pour l'autonomie fiscale de la Région, le CESER soulève :

- l'absence de maîtrise des évolutions de cette ressource ;
- le rythme de progression assez lent (+ 2,2 % en 2016<sup>2</sup>) qui arithmétiquement ne permettra à la Région de retrouver un niveau de ressources comparable à sa DGF 2016 (soit 376 M€) qu'à l'horizon 2022.

## Les perspectives 2017 pour la gestion des engagements pluriannuels et de la dette

- **Le stock des AP/AE** restant à mandater et libre d'emploi (au 15 novembre 2016) est de 5,35 Mds€, dont 2,97 Mds€ en AP et 2,37 Mds€ en AE (soit 56 % en investissement et 44 % en fonctionnement).

Le CESER note que ce stock a été réduit de plus de 1 Md€ par rapport à 2015 lors de la DM en juin dernier.

En examinant le stock d'AP/AE par chapitre budgétaire (cf. annexe 2), le CESER souligne :

- au niveau des AP (investissement), 48 % des enveloppes concernent l'enseignement et les transports (soit 1,41 Md€). L'activité économique et l'aménagement du territoire représentent pour leur part 25 % des sommes (soit 741 M€) ;
- au niveau des AE (fonctionnement), la formation professionnelle représente à elle seule 41 % du stock, soit 978 M€. La deuxième enveloppe (20 %) concerne les transports (soit 485 M€).

Enfin, concernant les Programmes Opérationnels (PO) 2014-2020, les engagements représentent une enveloppe de 711 M€ (44 % pour l'ex-Aquitaine, 38 % pour l'ex-Poitou-Charentes et 18 % pour l'ex-Limousin), tandis que ceux du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 représentent 402 M€ (354,32 M€ en AP et 47,64 M€ en AE).

Le CESER souligne que les dispositifs des Programmations Pluriannuelles d'Investissement (PPI) et Programmations Pluriannuelles de Fonctionnement (PPF) sont uniquement énoncés comme étant en cours de consolidation (page 31 du document).

Compte tenu des enjeux de ces outils, le CESER souhaite que le Conseil régional en précise les modalités de fonctionnement et de pilotage, et qu'il mette à sa disposition une synthèse des états de programmations.

- **L'encours de la dette** de la Région Nouvelle-Aquitaine est évalué au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 1,86 Md€ et sa durée de vie moyenne<sup>3</sup> est de dix ans et sept mois (dans la moyenne des Régions observée en 2015). Le Conseil régional aura mobilisé 450 M€ d'emprunts en 2016 (dont 100 M€ déjà utilisés en juin dernier) sur les 667 M€ qui avaient été inscrits au BP 2016.

Quant à la sous-consommation des 217 M€ d'emprunts, si le CESER salue la prudence budgétaire du Conseil régional, il s'interroge néanmoins sur les raisons des dépenses qui ne seront pas engagées ?

Le CESER souligne qu'une stratégie de sécurisation de la dette structurée a été définie en 2016, avec pour objectifs de sortir totalement du risque dans les deux ans.

Il souhaite avoir des précisions sur les conséquences de cette stratégie pour 2017, ainsi que sur les actions prioritaires qui seront menées en fonction de la typologie du risque de chaque contrat.

<sup>2</sup> Source : rapport économique, social et financier annexé au Projet de Loi de Finances (page 84).

<sup>3</sup> Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en années). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette compte tenu de son amortissement.

## 2/ Orientations politiques

*En l'absence d'orientations politiques finalisées (lors de leur examen), le CESER formule un certain nombre de remarques de principe et des observations plus sectorielles sur les trois axes proposés pour l'action régionale en fonction de leurs implications financières dans le futur projet de budget 2017.*

*D'une manière générale, le CESER souhaite pouvoir disposer d'un bilan des actions menées dans les ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes avant de proposer des recentrages, des poursuites, voire des abandons de certaines politiques.*

Le CESER apprécie en préalable l'effort de présentation du rapport des orientations budgétaires 2017, qui en introduction aux tendances budgétaires et aux orientations politiques, rappelle les chiffres clés de l'économie de la Nouvelle-Aquitaine (démographie, emploi, création d'entreprises, ...) et dresse un portrait de l'économie régionale (agriculture, tissu industriel, secteur tertiaire, économie sociale et solidaire, secteur des métiers, ...) et de la conjoncture économique.

Dans le même temps, le CESER ne peut que s'interroger et regretter l'absence des « orientations politiques » au sein du document de présentation des orientations budgétaires 2017 (communiquées dans un premier temps puis retirées lors d'un second envoi), empêchant ainsi une prise de position et des préconisations fondées sur des objectifs et des programmes d'actions clairement affichés.

Le CESER estime par ailleurs qu'il aurait été bon d'introduire ces orientations politiques 2017 par une déclaration politique de l'exécutif qui indique les grandes priorités et les choix poursuivis par la collectivité.

### Promouvoir un développement économique innovant, inclusif et durable

- Le CESER remarque que les orientations budgétaires pour l'exercice 2017 sont très proches de celles qui étaient présentées auparavant par l'ex-Région Aquitaine. Il regrette que la politique mise en place dans ces domaines par la nouvelle Région s'apparente à une extension des politiques aquitaines et n'intègre pas assez les orientations poursuivies par les ex-Régions Limousin et Poitou-Charentes.

Le CESER souhaiterait dans ce cadre pouvoir disposer d'un bilan des actions menées dans les ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes avant de proposer la poursuite de certaines orientations, ainsi que d'une déclinaison des points « faibles » du territoire aux côtés de ses points forts.

- Au-delà des orientations dans le domaine économique, le CESER note que cet axe d'intervention prioritaire intègre désormais plusieurs volets d'actions dans le champ du développement durable pour accompagner la transition énergétique, préserver notre environnement et assurer la prévention/gestion des déchets et développer l'économie circulaire.

Dans le prolongement de son avis sur les orientations budgétaires 2016<sup>4</sup>, le CESER préconise que les politiques de transition énergétique puissent bénéficier d'un budget individualisé, à l'image de celui concernant « Jeunesse et Citoyenneté ».

### Favoriser l'égalité des chances et la réussite de toutes et tous tout au long de la vie

- Le CESER se félicite de la sanctuarisation des dépenses concernant les politiques « Formation professionnelle, Apprentissage et Sanitaire et social ». Il insiste en particulier pour que ce maintien de l'effort budgétaire se traduise dans les moyens qui seront déployés à destination des lycées professionnels.
- Concernant les orientations politiques visant à « favoriser l'égalité des chances et la réussite de toutes et tous tout au long de la vie », le CESER regrette une présentation trop générale et n'identifiant pas les changements majeurs et priorités déterminées dans les différentes politiques régionales, notamment au regard des pratiques des ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

<sup>4</sup> Cf. avis du CESER d'avril 2016 sur les orientations budgétaires 2016 : <http://ceser-alpc.fr/download/avis-orientations-budgetaires-2016/>

Dans ce cadre, le CESER formule un certain nombre de remarques et de préconisations sur les orientations proposées :

- Si le CESER adhère à la volonté de développer l'apprentissage, il rappelle de nouveau<sup>5</sup> que les efforts en la matière doivent s'inscrire dans le cadre d'une politique globale qui valorise la formation professionnelle dans son ensemble (sous statut scolaire et par apprentissage), dans un esprit de complémentarité des différentes voies de formation.

Des précisions sont demandées sur les actions menées pour répondre au problème de déficit de recrutement d'apprentis dans certains secteurs et certaines spécialités et l'extension du réseau des développeurs de l'apprentissage.

Par ailleurs, le CESER réitère ses préconisations visant à :

- conditionner les subventions régionales versées aux entreprises à un effort particulier de leur part en matière d'accueil d'apprentis ;
  - agir dans le sens d'une levée des principaux freins à l'apprentissage, tant au niveau des entreprises qui rencontrent des difficultés dans l'accueil des apprentis (notamment les plus petites d'entre elles) qu'au niveau du système d'information et d'orientation des jeunes.
- En ce qui concerne « le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels », si le CESER salue la volonté du Conseil régional de créer les conditions d'un parcours de réussite pour chaque jeune, il s'interroge toutefois sur sa « volonté de favoriser l'accès à l'emploi dès la sortie du collège ». La formation ne peut être réduite à une simple préparation à l'emploi ou à un métier, mais doit être considérée tout autant comme un moyen de former des citoyens responsables notamment au niveau des collègues.
  - S'agissant plus particulièrement de la lutte contre le décrochage scolaire et les ruptures de parcours, le CESER rappelle l'importance de l'accompagnement et du suivi individualisé des jeunes qui nécessitent des solutions diversifiées en amont des phases d'insertion avec des personnels en nombre suffisant et correctement formés à cette mission.
  - Au niveau du déploiement annoncé sur tout le territoire du Service numérique de l'emploi, le CESER réitère sa demande d'une évaluation préalable du dispositif en ex-Aquitaine.  
De même, au titre du « Plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi », le CESER souhaiterait que lui soit communiqué un bilan de la mise en œuvre de ce plan, au moins sur le dernier trimestre 2016.

## **Garantir la cohésion et le développement des territoires par la structuration d'une stratégie d'aménagement renouvelée, intégrée et diversifiée**

- Sur un plan général, le CESER regrette que la dimension territoriale n'ait pas été suffisamment valorisée dans les orientations régionales. Les infrastructures de transports s'intègrent en effet dans une stratégie plus globale d'aménagement du territoire. Le CESER attend du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qu'il permette, dans son volet « Mobilité » comme dans ses autres composantes, d'impulser une dynamique territoriale à l'échelle de la région toute entière.

Le CESER partage les orientations proposées en faveur d'une « politique des transports au service du développement des territoires et des usagers au quotidien ». Il attend qu'elles soient replacées dans le cadre d'une vision à moyen terme de la mobilité, qui devra être définie dans les prochaines années par le SRADDET.

Au-delà de ces considérations générales, le CESER formule des observations plus sectorielles :

- Dans le domaine du transport aérien, le CESER annonce une nouvelle stratégie aéroportuaire en 2017, sur la base d'une étude stratégique conduite en 2016. Pour le CESER, cette stratégie revêt un enjeu important au niveau du maillage territorial, et il sera particulièrement attentif aux priorités et critères qui présideront aux choix régionaux.
- Concernant le transport maritime, le CESER prend acte de la volonté de développer et de moderniser les infrastructures portuaires sur Bordeaux et Bayonne. S'il partage cette orientation, le CESER s'interroge en revanche sur l'absence de référence au Grand Port Maritime de La Rochelle, dont le développement doit également être soutenu en complémentarité avec les deux autres ports de la région.

<sup>5</sup> Cf. avis du CESER du 23 juin 2016 relatif à la feuille de route pour l'apprentissage dans la nouvelle Région.

- En matière d'infrastructures de transports ferroviaires, le CESER s'interroge sur l'inscription de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) vers l'Espagne et Toulouse dans les priorités régionales. Dans un contexte budgétaire contraint, la priorité ne devrait-elle pas porter sur les transports du quotidien qui relèvent de sa pleine compétence ? En particulier, le maillage du réseau ferroviaire dont il faut poursuivre la modernisation. Le CESER sera attentif aux conclusions de l'audit du réseau, attendues en 2017. Il sera également vigilant sur la pérennité et mise en accessibilité des gares et points d'arrêts ferroviaires selon les modalités prévues dans les agendas adoptés par la Région.

L'année 2017 étant marqué par la prise de compétence de la Région en matière de transports publics non urbains et de transports scolaires, le CESER souhaite que ce transfert de compétences soit l'occasion de la définition d'une offre routière complémentaire du réseau TER régional.

- Parallèlement au développement des infrastructures de transports, le CESER se réjouit de la création d'une mission « Intermodalité » chargée d'élaborer la stratégie régionale et de préfigurer le syndicat mixte SRU<sup>6</sup> régional. Au-delà d'une simple concertation, ce syndicat mixte pourrait favoriser une gouvernance plus intégrée de l'intermodalité à l'échelle de la nouvelle région et le CESER souhaite participer à la définition de la stratégie régionale.
- Le CESER se félicite que les informations relatives aux fonds européens et aux coopérations fassent l'objet d'un chapitre particulier « Promouvoir le développement des territoires par la mobilisation des fonds européens », dans la partie consacrée aux « orientations politiques » alors que, dans les orientations budgétaires 2016, seuls les fonds européens étaient présentés dans la partie « Tendances budgétaires ».

Ces deux volets mériteraient d'être davantage explicités et ce, d'autant plus que la Région est autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européen (FEDER-FSE) et Programmes de Développement Rural (FEADER) des ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Le CESER souligne que les régions frontalières à la Nouvelle-Aquitaine ne sont pas évoquées (régions Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Occitanie, ...), malgré les relations entretenues avec ces territoires.

- Concernant les orientations visant à « faire du numérique un levier de développement des territoires », le CESER partage l'objectif d'équiper l'ensemble du territoire en Très Haut Débit le plus rapidement possible, notamment via la fibre optique. Il s'interroge toutefois sur le calendrier proposé et sur les territoires qui seront, dans un premier temps, choisis pour être équipés par les 600 000 prises FTTH, à l'horizon 2020.
- Au niveau du « développement de la richesse culturelle et patrimoniale du territoire », le CESER se félicite du principe de sanctuarisation des budgets de fonctionnement consacrés à la culture. Il souhaite que cette sanctuarisation soit assurée pour les crédits d'intervention du budget de la culture, considérant les répercussions en investissement et en fonctionnement du projet de la Maison de l'Économie Créative et de la Culture en Aquitaine (MECA) en cours de réalisation. Dans ce cadre, il demande qu'une partie des locaux de la future MECA soit mise à disposition des fédérations ou réseaux régionaux des professionnels de la culture.

Il relève par ailleurs la perspective de redéfinition des missions dévolues aux agences régionales à vocation culturelle, de mise en place d'une Conférence territoriale de la culture (cf. avis spécifique) et d'élaboration à venir de nouveaux cadres d'intervention (dont réhabilitation du patrimoine, soutien aux manifestations culturelles, ...).

- En matière de soutien à l'accès au « logement pour tous » et à l'amélioration de l'habitat, le CESER invite le Conseil régional à l'élaboration d'une « feuille de route » permettant d'intégrer les différents volets de sa politique (dont plan d'action sur l'efficacité énergétique des logements, plan régional pour l'accès au logement des jeunes, expérimentation de nouveaux procédés constructifs ou de solutions innovantes pour l'habitat, ...).

Il suggère d'une part d'étudier les modalités d'un partenariat avec différentes catégories d'opérateurs susceptibles de concourir à la mise en œuvre de sa politique (ex : SOLIHA, comité régional Action Logement, Union régionale pour l'habitat des jeunes, ...) et d'autre part, d'intégrer un volet « habitat » dans le futur SRADDET et souligne l'opportunité d'un appui en matière d'ingénierie urbaine vers les territoires ou EPCI, en s'appuyant sur les réseaux de compétences existants (ex : agences d'urbanisme, conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, universités, ...).

---

<sup>6</sup> Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains.

De même, le CESER se félicite des intentions affichées en matière de soutien aux actions d'éducation citoyenne en direction des jeunes (dont service civique) et d'encouragement aux initiatives et à l'engagement des jeunes, marquées entre autres par la volonté de mise en place de dispositifs permettant d'associer les jeunes de Nouvelle-Aquitaine à l'élaboration des politiques régionales les concernant.

- Concernant « le soutien aux acteurs associatifs et sportifs du territoire au service de la formation d'une identité régionale », le CESER tient à souligner la faiblesse de l'objectif de soutien à la création de 450 emplois associatifs sur cinq ans au regard des 1 750 emplois créés ou maintenus dans les ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Il accueille cependant avec intérêt la volonté d'un appui régional à la formation des bénévoles et aux Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA).

Il insiste par ailleurs sur l'importance du fait sportif en Nouvelle-Aquitaine<sup>7</sup> et attend que les orientations budgétaires soient à la mesure des multiples enjeux que recouvre la pratique sportive (santé et sport pour tous, pratiques amateurs et sport au féminin, retombées économiques et touristique des événements sportifs, ...).



---

Proposition de la commission A  
« Finances régionales »  
Président : Marc FERNANDÈS ; Rapporteur : Gérard COASSIN

Avec les contributions des commissions :

- 1 « Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie »  
Présidente : Evelyne VIDEAU, Rapporteuse : Houria FALL ABBEST ;
- 2 « Mobilité »  
Président : Gilles LEFRERE, Rapporteur : Nicolas RENAUDIN
- 3 « Développement des territoires »  
Président : Stéphane MONCHAMBERT, Vice-Président : Jacques PAULIAT ;
- 4 « Environnement »  
Vice-Président : Gérard PINAUD, Rapporteur : Bernard GOUPY ;
- 5 « Economie »  
Président : Patrick de STAMPA, Rapporteur : Daniel MARTEAU ;
- 6 « Littoral, maritimité et hinterland »  
Président : Gabriel MEYER, Rapporteur : Yves PRÉVOST ;
- 7 « Vie sociale, culture et citoyenneté »  
Président : Manuel DIAS VAZ, Rapporteuse : Eliane FOSSÉ
- C « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe »  
Vice-Président : Jean-Pierre GOÏTY, Rapporteur : M. SINGARAVÉLOU



---

**Vote sur l'avis du CESER**  
**« Orientations budgétaires – Rapport de présentation / Exercice 2017 »**

**212 votants**  
**169 pour**  
**43 abstentions**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Jean-Pierre LIMOUSIN**  
Président du CESER Nouvelle-Aquitaine

---

<sup>7</sup> 65 % des personnes de 15 ans et plus en Nouvelle-Aquitaine pratiqueraient une activité physique ou sportive au moins de manière hebdomadaire.

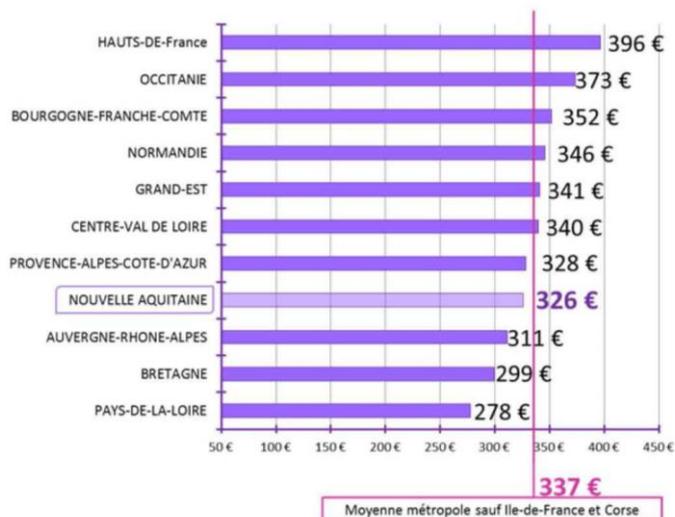
# ANNEXE 1

(Extrait du rapport du Conseil régional)

## Synthèse des recettes 2017 (hors recettes diverses)

en M€	OB 2017	BP 2016	évolution	
			écarts	%
DOTATIONS	537,415	596,577	-59,162	-9,92%
FISCALITE « HISTORIQUE »	1 070,117	1 031,734	38,383	3,72%
FISCALITE LIEE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'APPRENTISSAGE	260,575	259,014	1,561	0,60%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 868,107</b>	<b>1 887,325</b>	<b>-19,218</b>	<b>-1,02%</b>
FISCALITE « SUPPLEMENTAIRE » ATTRIBUEE AU TITRE DES COMPETENCES TRANSFEREES	344,233	sans objet	344,233	sans objet
PLAN « 500 000 FORMATIONS »	54,916	47,071	7,845	16,67%
FONDS EUROPEENS (PO 2014-2020)	76,728	51,796	24,932	48,13%
<b>TOTAL</b>	<b>2 343,984</b>	<b>1 986,192</b>	<b>357,792</b>	<b>18,01%</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**  
en €/habitant



**RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)**  
en €/habitant



Source : DGCL – DESL (BP 2016 des Régions)  
INSEE (population totale en 2016 – année de référence 2013)

## ANNEXE 2

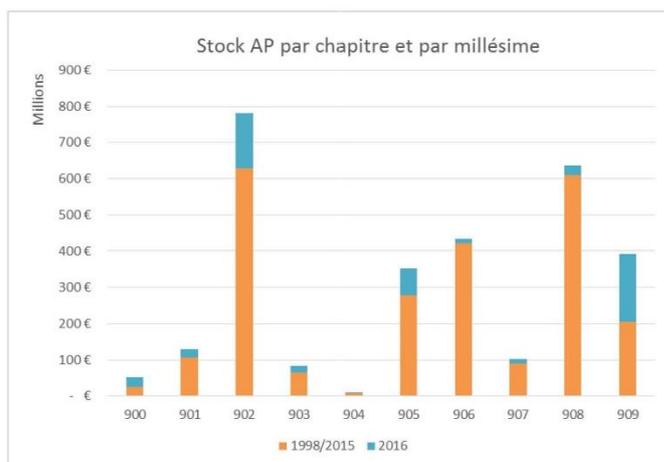
(Extrait du rapport du Conseil régional)

### Stock d'AP/AE par chapitre budgétaire (au 15 novembre 2016)

**Tableau N°3.1 – Répartition du stock des AP et par millésime d'engagement**

Chapitre	1998/2015	2016	Total
900 Services généraux	25 501 944 €	26 478 675 €	51 980 619 €
901 Formation professionnelle et apprentissage	106 411 536 €	23 493 093 €	129 904 629 €
902 Enseignement	628 622 005 €	153 578 065 €	782 200 070 €
903 Culture, Sportset loisirs	64 709 976 €	19 005 498 €	83 715 474 €
904 Santé et action sociale	8 046 032 €	135 453 €	8 181 484 €
905 Aménagement du territoire	277 304 612 €	73 800 629 €	351 105 240 €
906 Gestion des fonds européens	421 394 866 €	12 365 650 €	433 760 516 €
907 Environnement	89 282 414 €	12 575 006 €	101 857 420 €
908 Transports	610 135 690 €	25 653 402 €	635 789 092 €
909 Action économique	204 941 285 €	185 885 817 €	390 827 102 €
<b>Total AP</b>	<b>2 436 360 369 €</b>	<b>632 971 286 €</b>	<b>2 969 321 645 €</b>

**Graphique N°3.A – Stock AP par chapitre et par millésime d'engagement**



**Tableau N°3.2 – Répartition du stock des AE et par millésime d'engagement**

Chapitre	1998/2015	2016	Total
930 Services généraux	50 147 499 €	45 361 959 €	95 509 458 €
931 Formation professionnelle et apprentissage	644 714 754 €	334 059 702 €	978 774 457 €
932 Enseignement	98 649 091 €	107 011 150 €	205 660 241 €
933 Culture, Sports et loisirs	22 893 761 €	23 171 164 €	46 064 925 €
934 Santé et action sociale	3 585 425 €	2 382 280 €	5 967 705 €
935 Aménagement des territoires	54 110 419 €	10 304 241 €	64 414 659 €
936 Gestion des fonds européens	246 543 260 €	26 545 000 €	273 088 260 €
937 Environnement	37 222 526 €	5 181 897 €	42 404 422 €
938 Transports	117 949 650 €	367 342 696 €	485 292 345 €
939 Action économique	126 485 166 €	51 474 436 €	177 959 602 €
943 Opérations financières	122 179 €		122 179 €
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	150 431 €	99 457 €	249 888 €
<b>Total AE</b>	<b>1 402 574 160 €</b>	<b>972 933 982 €</b>	<b>2 375 508 142 €</b>

**Graphique N°3.B – Stock AE par chapitre et millésime d'engagement**

